

NON CLASSIFIÉ

Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé de l'interrogatoire à huis clos de M. Rob Stewart¹

M. Rob Stewart a été interrogé par les avocats de la Commission au cours d'audiences à huis clos tenues entre le 28 février et le 6 mars 2024. Des avocats du procureur général du Canada étaient présents au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger le témoin. Celui-ci a été entendu en l'absence du public et des autres Participants.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Ce résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel de la Sécurité publique préparé par le gouvernement du Canada et le résumé non classifié de l'entrevue préparé par les avocats de la Commission.

¹ Traduction.

NON CLASSIFIÉ

Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

- [1] M. Stewart a confirmé l'exactitude du résumé classifié de l'entrevue menée par les avocats de la Commission auprès de lui et de Dominic Rochon le 6 février 2024. Il a adopté ce document comme faisant partie de son témoignage devant la Commission.

Introduction

- [2] **Sécurité publique Canada** est un ministère qui relève du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Il est divisé en plusieurs secteurs de dépenses, dont la sécurité nationale, la gestion des urgences et l'application de la loi au niveau national.
- [3] M. Stewart a été nommé **sous-ministre (« SM »)** de Sécurité publique Canada en décembre 2019, succédant à Gina Wilson et à Monik Beauregard, qui était sous-ministre par intérim. Il a exercé cette fonction jusqu'au 21 octobre 2022. À titre de SM, M. Stewart gérait le ministère et soutenait le travail stratégique associé au portefeuille d'organismes de Sécurité publique Canada. Ces organismes sont la Commission des libérations conditionnelles du Canada, l'**Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC »)**, le **Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »)**, le **Service correctionnel du Canada (« SCC »)** et la **Gendarmerie royale du Canada (« GRC »)**. Avant de travailler à Sécurité publique Canada, M. Stewart a été pendant 27 ans au ministère des Finances. Il est actuellement SM du Commerce international.
- [4] Le rôle du sous-ministre est de gérer le Ministère et le travail du Ministère, c'est-à-dire l'élaboration des politiques associées aux organismes du portefeuille. M. Stewart a fait remarquer que les administrateurs généraux de chaque organisme du portefeuille ont un rang équivalent à celui du sous-ministre de la Sécurité publique et que chacun d'eux rend compte de ses activités de manière indépendante au ministre de la Sécurité publique. Cependant, il a précisé que les administrateurs généraux travaillent tous en étroite collaboration avec le Ministère pour atteindre leurs objectifs et, au besoin, pour élaborer des lois et des politiques destinées à modifier leurs mandats.
- [5] M. Stewart a fait remarquer que le SM assure la surveillance du portefeuille et facilite le fonctionnement des organismes indépendants du portefeuille, de façon à ce qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat. C'est pourquoi le SM entretient des relations de

NON CLASSIFIÉ

travail efficaces avec les administrateurs généraux afin que leurs organisations collaborent efficacement avec le Ministère. Bien qu'il ne soit pas le porte-parole des organismes, et qu'il n'interprète pas ce qu'ils font, il participe aux discussions entre les organismes et le ministre. Lorsque le ministre le lui demandait, M. Stewart pouvait exprimer son point de vue sur ce que faisaient les organismes et sur les problèmes auxquels ils étaient confrontés.

- [6] M. Stewart a précisé qu'il n'y avait pas de lien hiérarchique entre les organismes et le SM et qu'à ce titre, il n'avait aucune autorité sur ceux-ci, y compris le SCRS.
- [7] Lorsqu'on a demandé à M. Stewart en quoi sa relation avec le ministre de la Sécurité publique était différente de la relation entre le ministre et les administrateurs généraux des organismes du portefeuille, il a répondu qu'il était plus proche du ministre, même si, pendant la pandémie de COVID, le terme « proche » n'avait pas le même sens que par le passé. Plus précisément, les réunions en face à face avec le ministre étaient moins fréquentes et celui-ci travaillait parfois à partir de Toronto. M. Stewart disposait toutefois d'un accès privilégié au ministre et à son chef de cabinet.
- [8] M. Stewart a fait remarquer qu'il n'y a pas de façon type de traiter avec un ministre et son personnel, et que tout dépend du ministre et de son personnel. Ainsi, la relation de M. Stewart avec l'ancien ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Bill Blair, et son personnel était différente de celle qu'il a entretenue par la suite avec l'ex-ministre, Marco Mendicino, et son personnel. Il a décrit le ministre Mendicino comme ayant un style plus « pratique » (« hands-on ») que le ministre Blair, mais a précisé qu'il n'y avait pas de différence notable dans ses relations avec les deux ministres. Il considérait que son rôle principal était de les servir et de veiller à ce qu'ils puissent accomplir leur mandat. À cette fin, il s'est efforcé de travailler en étroite collaboration avec les chefs de cabinet pour s'assurer que les ministres étaient bien épaulés et que la circulation de l'information et des conseils entre le Ministère et les ministres se faisait de manière fluide.
- [9] M. Stewart a également signalé que les circonstances variaient d'un ministre à l'autre, en raison des défis associés aux rôles des organismes du portefeuille de la Sécurité

NON CLASSIFIÉ

publique – des défis consistant à gérer des enjeux qui changent en un cycle continu dans le domaine public.

Circulation du renseignement au sein de Sécurité publique Canada

Circulation générale du renseignement

- [10] Le **Secteur de la sécurité nationale et de la cybersécurité (« SSNC »)** était le point central de la réception du renseignement au sein de la Sécurité publique. Le SSNC avait un accès direct aux répertoires de renseignement du SCRS et du **Centre de la sécurité des télécommunications (« CST »)**, ainsi qu'aux évaluations du renseignement produites par le **Bureau du Conseil privé (« BCP »)**. Situé dans un environnement sécurisé, le SSNC était le point d'origine de la circulation du renseignement vers d'autres emplacements du Ministère.
- [11] M. Stewart et le ministre recevaient chacun un classeur de renseignement imprimé, qui comprenait du renseignement provenant du SCRS et du CST, ainsi que des évaluations du renseignement provenant de partenaires internationaux tels que l'alliance du Groupe des cinq. La Direction générale des opérations de sécurité nationale (« DGOSN »), une unité du SSNC, décidait de ce qui était transmis au ministre.
- [12] En ce qui concerne la manière dont le ministre recevait le renseignement, la DGOSN préparait un classeur, le mettait dans un sac sécurisé, l'apportait au bureau du ministre et le remettait au chef de cabinet du ministre. En général, M. Stewart ne voyait pas le classeur du ministre et n'avait pas de discussion avec lui ou avec son chef de cabinet sur le contenu précis du classeur. Il était exceptionnel que M. Stewart ait une discussion au sujet du renseignement contenu dans le classeur, bien que lorsque celui-ci revêtait une certaine importance, il y avait généralement, soit de la part du SCRS, soit de la part du ministre, une demande de séance d'information, à laquelle M. Stewart assistait habituellement. Par conséquent, M. Stewart ne pouvait jamais dire avec certitude si le ministre avait vu ou lu un document de renseignement en particulier, même s'il recevait une copie de tous les rapports qui lui étaient envoyés. M. Stewart comprenait que le classeur qu'il recevait lui-même contenait plus de documents que celui du ministre, en raison de l'exigence de discernement découlant de l'emploi du temps chargé du ministre.

NON CLASSIFIÉ

- [13] M. Stewart a indiqué que, si le renseignement suscitait des inquiétudes ou des questions, il s'attendait à ce que le directeur du SCRS en parle directement au ministre. Ce n'était pas son rôle, en tant que SM, de signaler directement au ministre des préoccupations concernant le renseignement, même si, à de rares occasions, il pouvait attirer l'attention sur le renseignement dans le cadre d'une autre discussion.
- [14] Les séances d'information étaient demandées soit par le ministre, soit par le SCRS. M. Stewart y assistait généralement, notamment pour s'assurer que le ministre était au courant du travail stratégique en cours au sein de la Sécurité publique et pour présenter le contexte entourant l'organisme chargé de la séance d'information, comme l'existence de nouvelles questions juridiques portées devant les tribunaux.
- [15] M. Stewart estime qu'il recevait environ de 12 à 20 produits de renseignement dans un classeur tous les deux ou trois jours, soit entre 40 et 50 documents par semaine. Ces documents avaient été triés par la DGOSN. Il a précisé que les classeurs contenaient des rapports provenant de nombreuses sources. Les rapports du SCRS portaient sur tous les principaux acteurs hostiles, la Chine occupant une grande place, mais il y avait aussi beaucoup d'informations sur l'Iran, la Russie et d'autres États hostiles. Au cours de l'année 2021, le volume d'informations sur l'extrémisme violent à motivation idéologique, comportant à la fois une dimension américaine et une dimension nationale, s'est accru. Les rapports du CST étaient plus éclectiques, car ils provenaient d'interceptions de renseignements électromagnétiques venant du monde entier.
- [16] M. Stewart ne connaissait pas les paramètres spécifiques utilisés par la DGOSN pour déterminer ce qui serait placé dans son classeur. Toutefois, il pense que la Direction générale prenait ses décisions en fonction de sa connaissance des activités et des intérêts politiques du Ministère et en consultation avec la Direction générale des politiques de la sécurité nationale.
- [17] En plus des classeurs reçus de la DGOSN, M. Stewart recevait aussi du renseignement d'un **agent des relations avec la clientèle** du CST, qui lui apportait un ensemble de rapports, qu'on lui retirait après examen. Cet agent pouvait également trier le renseignement du CST en fonction des intérêts de M. Stewart.

NON CLASSIFIÉ

- [18] M. Stewart a également indiqué qu'il recevait des évaluations du Secrétariat de l'évaluation du renseignement [au BCP], qui produit toute une série de notes d'orientation sur des sujets tels que les activités hostiles d'acteurs étatiques, les menaces pour la sécurité économique et les évaluations géopolitiques et géoéconomiques concernant le Canada et d'autres pays.
- [19] M. Stewart a expliqué que la gamme de produits du SCRS comprend du renseignement brut, des notes de gestion d'enjeux, du renseignement évalué ainsi que des rapports et des fiches d'information plus généraux. Il arrivait parfois que du renseignement lui soit expressément adressé par le SCRS. Il a fait remarquer que le CST disposait d'une gamme de produits semblable, mais plus restreinte, comprenant des rapports bruts sur les interceptions de signaux et du renseignement évalué.
- [20] Selon M. Stewart, l'ingérence étrangère n'était pas un sujet « prédominant » pendant son mandat, étant donné les nombreux autres événements et problèmes qui se produisaient dans le monde. Lorsqu'on lui a demandé sa meilleure estimation de la proportion de renseignement qu'il voyait en lien avec l'ingérence étrangère, M. Stewart a répondu qu'elle devait représenter « beaucoup moins » que 25 % du renseignement qu'il recevait.
- [21] M. Stewart ne pense pas que la COVID a eu des répercussions importantes sur la manière dont le renseignement lui était transmis. Il y avait moins de personnes dans les édifices, mais de son point de vue, la circulation du renseignement était constante. Même si une grande partie des employés du Ministère travaillaient à distance, le personnel de la DGOSN était en mesure d'assister en personne à la préparation des classeurs. M. Stewart a également fait remarquer que les gens du SCRS ont toujours travaillé en présentiel tout au long de la pandémie de COVID.

Suivi de la circulation du renseignement

- [22] M. Stewart a été prié de commenter les observations faites à la page 3 du résumé d'entrevue de la Sécurité publique, où Dominic Rochon et lui-même ont déclaré qu'« il n'y avait pas de système officiel pour faire remonter l'information ou y donner suite », qu'« à l'époque, il n'y avait pas de système ou de personne responsable du suivi des activités liées à l'ingérence étrangère », et que le poste de coordonnateur de la lutte

NON CLASSIFIÉ

contre l'ingérence étrangère avait été créé par la suite pour aider à résoudre ces problèmes.

- [23] M. Stewart a expliqué que la Sécurité publique n'a pas de responsabilité opérationnelle en matière de renseignement. Dans la mesure où des actions précises doivent être prises en réponse à du renseignement, elles le sont par d'autres acteurs au sein du système qui ont, eux, une responsabilité opérationnelle. La Sécurité publique a un rôle à jouer dans la présidence des comités opérationnels, mais le rôle du Ministère est de superviser la coordination des activités, et non de prendre des mesures ou d'ordonner à d'autres d'en prendre.
- [24] M. Stewart a fait remarquer que la circulation du renseignement au sein de la Sécurité publique servait un objectif de connaissance de la situation et à soutenir le travail stratégique du Ministère, consistant à élaborer des mesures législatives et des politiques pour les systèmes et cadres utilisés pour traiter les questions de sécurité nationale. Ces questions portaient notamment sur la manière de mieux coordonner le système, d'assurer la connaissance des informations et de veiller à ce que les personnes chargées de juger de la pertinence du renseignement reçoivent les informations dont elles avaient besoin pour agir. C'est ce qui a motivé la création du poste de coordonnateur de la lutte contre l'ingérence étrangère.
- [25] M. Stewart a décrit le rôle du Ministère comme étant celui d'un rassembleur d'autres ministères et organismes chargés de la sécurité nationale. Il a déclaré qu'en raison du large éventail d'instances gouvernementales intéressées, qui comprennent non seulement la communauté de la sécurité nationale mais aussi les instances économiques et sociales du gouvernement, la Sécurité publique est très consciente des défis que représente la coordination entre les différents ministères.

Comités interministériels

- [26] M. Stewart a décrit les comités interministériels suivants au niveau des sous-ministres :
- a) Le **Comité des sous-ministres sur la coordination opérationnelle (« CSMCO »)** : Comité supérieur présidé par le **conseiller à la Sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre** et traitant de questions d'ordre opérationnel. Le comité se réunissait au moins une fois par semaine, en fonction

NON CLASSIFIÉ

des circonstances. Le CSMCO était appuyé par un comité au niveau des SMA [Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations en matière de sécurité nationale] qui aidait à informer et à préparer les membres du CSMCO.

- b) Le **Comité des sous-ministres sur la sécurité nationale** : M. Stewart a coprésidé ce comité avec le conseiller à la Sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre. Ce comité se concentrait sur les questions de politiques liées à la sécurité nationale. Il se réunissait toutes les six ou huit semaines et était appuyé par le Comité des sous-ministres adjoints sur la politique de la sécurité nationale.
- c) Le **Comité des SM responsables de la cybersécurité** : M. Stewart a coprésidé ce comité avec le chef du CST. Ce comité s'intéresse à la cybersécurité et à l'élaboration d'un cadre politique visant à protéger le gouvernement et les citoyens canadiens contre les cyber-risques.
- d) Le **Comité des SM responsables de l'examen du renseignement** : Créé pour permettre la discussion sur le renseignement approfondi, ce comité se réunissait environ une fois par mois et avait un champ d'action assez restreint.
- e) Le **Comité des SM responsables de la coordination des examens** : Ce comité a été créé pour coordonner et gérer les interactions avec le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement.

[27] M. Stewart a discuté de la création du Comité des sous-ministres sur le renseignement par Vincent Rigby, alors conseiller à la sécurité nationale. À l'origine, l'objectif de ce comité était de se concentrer sur le renseignement qui était vraiment important et de le mettre en évidence dans l'ensemble du gouvernement. Le comité s'est transformé en un organe qui discutait également de la qualité du renseignement et des résultats de certaines évaluations.

Les différentes utilisations du renseignement

[28] M. Stewart a été interrogé sur sa référence antérieure à la pertinence du renseignement (« so what » / « et alors »). Il a précisé qu'il parlait de la distillation du renseignement jusqu'à un degré de certitude relative quant à l'existence de menaces ou d'événements,

NON CLASSIFIÉ

et de la détermination des mesures que le gouvernement pourrait ou devrait prendre pour y faire face.

- [29] M. Stewart a également établi une distinction entre le renseignement « de base » et le renseignement « exploitable ». Il a décrit le renseignement « de base » comme du renseignement brut, ponctuel, dont la fiabilité peut être remise en question, tandis que le renseignement « exploitable » permet de passer à un produit contenant suffisamment d'informations précises pour que l'on puisse s'y fier pour réagir.
- [30] M. Stewart a également été invité à parler du concept d'« activités hostiles des acteurs étatiques » (AHEA), qui est l'expression utilisée par la Sécurité publique dans le cadre de son travail stratégique. Il a précisé que cette expression englobe plus d'activités que la simple ingérence étrangère. Elle comprend également les différents types de risques associés aux acteurs étatiques hostiles, notamment les cyber-risques et les cyber-activités, ainsi que les activités économiques reflétant une tentative de s'approprier des actifs revêtant une importance économique pour le Canada ou de les contrôler.
- [31] M. Stewart a indiqué que la politique relative aux AHEA sur laquelle travaillait le Ministère visait à répondre à ce genre de questions, et notamment à l'ingérence étrangère. Elle incluait des mesures politiques, législatives et un système de gouvernance, le tout étant conçu de manière à ce que les acteurs hostiles soient considérés comme étant actifs dans divers domaines et à divers égards.

Questions particulières en matière de renseignement

- [32] En référence à une évaluation du SCRS qui mettait en évidence des allégations d'ingérence étrangère liées aux activités clandestines de plusieurs individus, on a demandé à M. Stewart comment cette évaluation avait éclairé le travail du Ministère concernant les AHEA. M. Stewart a répondu que l'évaluation a distillé divers éléments de renseignement et a conclu avec un degré élevé de certitude qu'il y avait un risque d'ingérence étrangère. Il a précisé que cette évaluation est venue valider le travail stratégique effectué à ce sujet, tout en l'alimentant.
- [33] M. Stewart considérait également cette évaluation comme une raison d'appuyer le directeur dans ses séances d'information à l'intention du ministre et de soutenir ses efforts pour régler les problèmes du SCRS entourant la modernisation de ses pouvoirs.

NON CLASSIFIÉ

Il a souligné que le directeur du SCRS était, depuis le début, extrêmement préoccupé par l'ingérence étrangère et essayait continuellement de la mettre en évidence dans le système comme une question devant être abordée.

- [34] M. Stewart a indiqué qu'il tenait compte des notes d'information sur la gestion des enjeux parce qu'elles indiquaient où le SCRS allait prendre des mesures ou signalaient une question qu'il avait l'intention de traiter. Étant donné qu'il recevait du renseignement principalement à titre d'information et de connaissance de la situation, il interprétait les notes d'information sur la gestion des enjeux comme révélant quelque chose que le SCRS voulait que le ministre connaisse, mais qui n'était pas d'une grande importance pour lui-même.

Interrogatoire effectué par l'avocat du gouvernement du Canada

- [35] M. Stewart a ensuite expliqué le degré de certitude qu'il avait concernant l'évaluation du SCRS mentionnée plus tôt dans son témoignage.